N°: 2019 12 4

Envoyé en préfecture le 24/12/2019 Reçu en préfecture le 24/12/2019 560

Affiché le

ID: 005-200067825-20191216-2019 12 4-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE

L'an deux mille dix neuf, le seize décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 47
DATE DE LA CONVOCATION	09/12/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/12/2019

OBJET:

Dispositif LEADER du GAL du Pays Gapençais - Frais de fonctionnement de l'année 2020

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AlLLAUD, M. Patrick ALLEC, Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Marie-José ALLEMAND, Mme Laurence ALLIX, M. Jean-Michel ARNAUD, M. Serge AYACHE, M. Fernand BARD, M. Philippe BIAIS, M. Daniel BOREL, Mme Martine BOUCHARDY, M. Claude BOUTRON, M. Jean-Louis BROCHIER, M. Rémi COSTORIER, M. Jean-Pierre COYRET, M. François DAROUX, Mme Aïcha-Betty DEGRIL, M. Roger DIDIER, M. Denis DUGELAY, Mme Bénédicte FEROTIN, M. Daniel GALLAND, Mme Raymonde EYNAUD, M. Roger GRIMAUD, Mme Maryvonne GRENIER, M. Michel GAY-PARA, M. Christian HUBAUD, Mme Annie LEDIEU, Mme Rolande LESBROS, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mme Christelle MAECHLER, M. Maurice MARCHETTI, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jérôme MAZET, M. Vincent MEDILI, M. Rémy ODDOU-STEFANINI, Mme Monique PARA-AUBERT Mme Monique PARA, M. Pierre PHILIP, Mme Sarah PHILIP, Mme Chantal RAPIN, M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX, M. Jean-Pierre TILLY, M Bernard LONG, M Thierry PLETAN, M Francois-Olivier CHARTIER, Mme Vanessa PICARD

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es):

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Michel BERAUD procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Françis ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD

Absent(s):

Mme Françoise DUSSERRE, M. Claude FACHE, M. Frédéric LOUCHE, M. Claude NEBON, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christelle MAECHLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération du 8 novembre 2018, la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance a acté la reprise du portage du Groupe d'Action Locale du Pays Gapençais à partir du 1er janvier 2019. Par conséquent, la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance doit faire une demande d'aide financière pour l'animation/gestion du programme pour l'année 2020 afin de continuer la mise en œuvre de la programmation sur le territoire du GAL (accueil des porteurs de projets, suivi des dossiers, animation de la mesure 19.3 « coopération », suivi des paiements...). Les dépenses sont composées de salaire, de frais de déplacement et de frais de traiteur pour l'organisation d'un comité de programmation élargi aux porteurs de projets du territoire (action de valorisation des projets soutenus et préparation de la future programmation).

Le montant total s'élève à 83 913,77 € et est réparti comme suit :

- Frais salariaux : 68 659,80 €
- Frais indirects (15% des frais salariaux) : 10 298,97 €
- Frais de déplacements : 3 490 €
- Frais de traiteur (comité de programmation) : 1 465 €

L'opération est financée à 100% par l'Europe (FEADER) et la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur.

La demande de subvention est donc répartie comme suit :

- Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur : 33 565,51 €
- Europe (FEADER) : 50 348,26 €

Décision:

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances, Ressources Humaines, réunie le 4 décembre 2019 :

- Article 1: d'approuver le projet et son plan de financement,
- <u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche pour sa bonne réalisation.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 52

Le Vice-Président

François DAROUX

Transmis en Préfecture le : 2 4 DEC. 2019,

Affiché ou publié le : 2 4 DEC 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de

l'acte.